

Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris 29 août 2019

Règlement intérieur de l'École Doctorale IP Paris & Charte du doctorat

L'article 9.2 des statuts de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) prévoit que le conseil d'administration « *adopte le règlement de scolarité de chaque cycle de formation pour lequel est accrédité l'Institut polytechnique de Paris* ». En conséquence, le règlement intérieur de l'École Doctorale IP Paris et la charte du doctorat doivent être soumis à l'approbation du conseil d'administration d'IP Paris.

Règlement intérieur

L'arrêté du 25 juillet 2019, accréditant l'Institut Polytechnique de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux, autorise l'ouverture de l'École Doctorale IP Paris (ED IP Paris) en co-accréditation avec HEC Paris à la rentrée 2019, IP Paris étant l'établissement support de l'École Doctorale. L'ED IP Paris doit disposer à cette échéance d'un règlement intérieur explicitant les modalités pratiques de mise en œuvre de l'encadrement de la formation doctorale et précisant la politique de l'ED pour les doctorants et les directeurs de thèse.

Le règlement intérieur de l'ED IP Paris élaboré, en application de l'arrêté du 25 mai 2016, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, décrit :

- la gouvernance de l'ED qui repose sur une équipe de direction constituée d'un directeur et des responsables de domaines de l'ED, et sur le conseil de l'ED. Les modalités de désignation du directeur, des responsables de domaines et des membres du conseil de l'ED y sont explicités ;
- les principes, critères et modalités d'admission des doctorants dont la politique est approuvée par le conseil de l'ED et mise en œuvre par la direction de l'ED ;
- le déroulement du doctorat à compter de l'inscription en thèse. Les modalités de suivi et d'accompagnement du doctorant y sont explicitées. Y sont également détaillées les obligations de validation de formations complémentaires par le doctorant afin de favoriser l'acquisition d'une culture scientifique élargie et l'ouverture internationale et de le préparer à l'insertion professionnelle ;
- les critères à satisfaire par le doctorant, la composition du jury et l'organisation de la soutenance de thèse en vue de sa diplomation ;
- le suivi du devenir des docteurs ;
- les dérogations pouvant être accordées aux directeurs de thèses ou aux doctorants ;

- la médiation et le traitement des conflits, en explicitant les acteurs impliqués dans la détection des conflits et la recherche de solutions.

Charte du doctorat IP Paris

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016, la charte du doctorat précise les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants qui ont été définies par l'ED IP Paris. La charte définit un certain nombre de valeurs et principes qui fondent la relation entre le doctorant et le directeur de thèse et plus généralement entre l'ensemble des acteurs d'un projet de formation doctorale. Ils signent conjointement la charte du doctorat lors de la première inscription en doctorat du doctorant à l'Institut Polytechnique de Paris ou bien, lors de l'entrée en vigueur de la charte, à la réinscription en doctorat.

La charte du doctorat spécifie :

- les objectifs de la charte et son champ d'application ;
- les rôles et responsabilités des jurys de soutenance, comités de suivi et commissions ou jurys d'admission, mobilisés aux étapes principales de la préparation d'un doctorat et ce qui en est attendu ;
- le rôle et les responsabilités des différents acteurs du projet de formation doctorale y compris le doctorant dont les droits et les devoirs sont précisés ;
- le dispositif de médiation et de résolution de conflits mis en place par l'Ecole Doctorale en complément d'autres voies de résolution des conflits qui peuvent exister, au sein de l'unité de recherche, au niveau de l'employeur ou via les syndicats ;

Proposition de délibération :

Le Conseil approuve le règlement intérieur et la charte du doctorat de l'Ecole Doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris.